

**Délibération n°2024-02-08bis****Annule et remplace n°2024-02-08****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### FEDER Attractivité : validation du plan de financement

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	17
Votants	76

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Michelle Chaumont** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

*Tony Cornelissen, élu sur la commune d'Ussel, ne participe ni au débat, ni au vote.*

**Délibération n°2024-02-08bis**

Le président explique que dans la continuité de l'appel à projet Massif Central auquel Haute-Corrèze Communauté avait répondu en 2018 et dont il a été bénéficiaire jusqu'en 2022, la collectivité a validé la réponse à l'appel à projet du FEDER pour la période 2021-2027 afin de poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'accueil et d'attractivité.

Pour rappel, Haute-Corrèze Communauté a pour ambition de répondre aux besoins de tout habitant ou nouvel habitant : trouver un logement adapté à ses attentes, avoir accès à des services et des commerces de proximité, se déplacer facilement vers son lieu de travail, de résidence ou de loisirs, trouver un emploi et des formations adaptées, garder un cadre de vie agréable et préservé, créer du lien social, être impliqué dans la vie locale, développer ses compétences personnelles.

Les objectifs sont de faire des habitants et acteurs du territoire les premiers ambassadeurs de celui-ci ; de faire connaître la Haute-Corrèze à une cible externe et susciter le « désir de changement de vie » et d'accueillir au mieux les nouveaux arrivants.

Pour mettre en œuvre le plan d'action proposé :

- Ingénierie territoriale, animation et mise en œuvre du programme d'actions, événements, manifestations ;
- Etudes, benchmark, ingénierie de projet, diagnostic et évaluation, prestations techniques ;
- Animation, suivi et accompagnement pour favoriser la mise en réseau inter territoire,

Le plan de financement est présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement envisagé dans le cadre du Document de Mise en Œuvre (DOMO) FEDER 2021-2027 « Attractivité » ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 11 avril 2024**

Le Président,  
Pierre Chevalier

